

DÉPARTEMENT DU NORD

-----  
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VILLE D'ESCAUDAIN



**ARRÊTÉ du Maire portant délégation de fonctions à Monsieur WERY Jean-Charles,**

**4<sup>ème</sup> Adjoint**

Le Maire de la Ville d'Escaudain,

Vu l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Monsieur WERY Jean-Charles ;

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 : Champs de la délégation de fonctions :**

Une délégation de fonctions est accordée à Monsieur WERY Jean-Charles, 4<sup>ème</sup> Adjoint, dans les domaines suivants :

- **Hygiène, Santé, Sécurité et Handicap** : le suivi de la Commission Communale de Sécurité et de la Commission Communale d'Accessibilité, le suivi du C.I.S.P.D. (Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance), les dépôts de plaintes pour vols et dégradations dans les bâtiments communaux et sur le domaine communal, y compris les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la mise en œuvre de la procédure d'expulsion pour occupation illégale du domaine communal, le visionnage des images des systèmes de vidéosurveillance, l'application du Règlement Sanitaire Départemental, les arrêtés de circulation temporaires et définitifs, le contrôle de conformité des installations municipales, les procédures de péril, le suivi des logements insalubres, le suivi des dossiers dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, le suivi du Plan Communal de Sauvegarde, l'application de la réglementation relative aux animaux dangereux, le suivi des conditions d'installation des attractions et manèges des fêtes foraines, le suivi des conditions d'organisation du marché d'approvisionnement, les autorisations de circulation et de stationnement des taxis, les relations avec les services extérieurs compétents (Police Nationale, A.R.S...)...

- **Vie des quartiers** : les relations avec les habitants des quartiers et le suivi des dispositifs de participation des habitants à la vie des quartiers, l'animation des réunions de quartiers...
- **Suivi du dispositif « Politique de la Ville »** : en lien avec la C.A.P.H, le suivi de la programmation, des demandes de subvention, le bilan des actions, le suivi du projet de rénovation urbaine, du Contrat de Ville, de la Gestion Urbaine de Proximité...

Toute action se rapportant à cette compétence, à l'exception des engagements financiers.

Cette délégation de fonctions entraîne délégation de signature des documents se rapportant à ces fonctions.

**Article 2 : Mise en œuvre de la délégation :**

La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à Monsieur WERY Jean-Charles.

**Article 3 : Modalités d'application :**

Tous documents signés par Monsieur WERY Jean-Charles dans le cadre de la présente délégation de fonctions seront signés :

« Par délégation du Maire,

Monsieur WERY Jean-Charles, Adjoint délégué à l'Hygiène Sécurité OU Adjoint délégué à la Vie des quartiers (ou à la Politique de la Ville) ».

**Article 4 : Absence ou empêchement de Monsieur WERY Jean-Charles :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur WERY Jean-Charles, la délégation **Hygiène, Santé, Sécurité et Handicap** sera confiée à Monsieur ABDELOUAHED Olivier, Adjoint au Maire et la délégation **Vie des quartiers, Suivi du dispositif « Politique de la Ville »** sera confiée à Madame TRIoux Annick, Adjointe au Maire.

**Article 5 : Exécution :**

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 : Délai et voie de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en Mairie, le 8 juillet 2025



Monsieur SALIGOT Bruno  
Maire d'ESCAUDAIN



Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, publié et transcrit au registre des arrêtés de la commune. Un exemplaire sera transmis en Sous-Préfecture de Valenciennes.

Notifié le 08.07.2025

Monsieur WERY Jean-Charles

Monsieur ABDELOUAHED Olivier

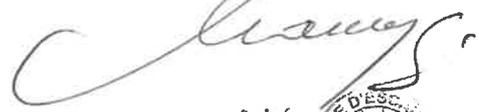
Madame TRIOUX Annick

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture 11/07/25

Date d'affichage 11/07/25

Date de Notification 08/07/25



Pour le Maire empêché,  
**Jeannette MARCUZZI**,  
Adjointe Suppléante.



